

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL682 (Rect)

présenté par

M. Denaja, rapporteur

à l'amendement n° CL|292 (Rect) de M. Tardy

APRÈS L'ARTICLE 13

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« 4° »,

la référence :

« 8° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de conséquence de l'élargissement du périmètre des acteurs publics concernés.